

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi vingt-six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, M. LECOINTE Didier et M. SANGNIER Sylvain.

Absente excusée : Mme COLIN Marie-Pierre.

Absent : M. BELLIS Gilles

Date de convocation : 18/01/2018

Date d'affichage : 19/01/2018

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 8

- votants : 8 + 1 pouvoir

M. DUBRAY Cédric a été élu Secrétaire de séance.

Pouvoir de Mme COLIN Marie-Pierre donné à M. LEVECQUE Yannick

Lecture et signature de la séance du 14 décembre 2017

### **OBJET : DELIBERATION N°2018-01 : DOSSIER TRAVAUX MENUISERIES BUNGALOWS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

Par délibération en date du 10 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'opération de remplacement des façades d'entrée des dix-huit bungalows pour un montant total des travaux de 69 000 € HT.

A la demande des services de la Région, le plan de financement doit être modifié afin de prendre en compte une hausse de la demande de subvention à 20 000 €, soit environ 28.98 % du coût du projet.

Ainsi, il était proposé aux conseillers municipaux de modifier le plan de financement.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**- DÉCIDE d'approuver le plan de financement modifié ci-joint :**

**Coût estimatif global de l'opération : 69 000 € HT    comprenant :**

- Lot n°1 : menuiseries :

- entreprise MALINE de Meslay du Maine.....68 984.46 € HT

**Financement estimatif (en % du coût hors taxes de l'opération) :**

- Subvention D.E.T.R (30%)..... 20 700 €

- Région (environ 28.98%).....20 000 €

- Autofinancement ou autres subventions.....28 300 €

- **ACCEPTE** de demander une hausse du montant de la subvention à la Région au titre du Fonds Régional de Développement des Communes pour cette opération,

- **PREND NOTE** que cet investissement sera réalisé sur l'année 2018 et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subventions ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2018-02 : AUTORISATION MANDATEMENT 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET TOURISME ET LOISIRS**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de passer les écritures nécessaires aux investissements en cours dans la limite fixée par la loi avant le vote des budgets 2018, soit 25% des crédits engagés l'année dernière.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les écritures suivantes :

- pour le budget principal :

- achat de deux écrans et d'un disque dur externe au compte 2183 opération n°113 d'un montant de 360 € ;

-pour le budget tourisme et loisirs :

- remplacement du chauffe-eau de la salle du bois au compte 2135 opération n°116 d'un montant de 600 €.

- **DONNE SON ACCORD** pour que Monsieur le Maire signe tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2018-03 : VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions suivantes pour l'année 2018:*

Bénéficiaires	Montants votés
<b><u>Associations communales</u></b>	
Comité des Fêtes ST CHARLES LA FORET	150 €
Club de l'Amitié ST CHARLES LA FORET	150 €
Groupement Communal Protection des Cultures	150 €
<b>S/TOTAL =</b>	<b>450 €</b>
<b><u>Associations de proximité</u></b>	
Comice Agricole du Canton de GREZ EN BOUERE	45 €
Association Meslay-Zabré	35 €
Association. Locale lutte contre Mucoviscidose (Virades)	30 €
Tir à l'arc Meslay du Maine	150€
<b>S/TOTAL =</b>	<b>260 €</b>
<b><u>Associations départementales et régionales</u></b>	
La Prévention Routière	15 €
Restos du Cœur Château-Gontier	30 €
Fédération Secours Populaire Français	15 €
Centre Régional de lutte contre le cancer	40 €
Association Infirmes Moteurs et Cérébraux	15 €
France Alzheimer Mayenne	20 €
APAJH Adultes et Jeunes Handicapés	20 €
<b>S/TOTAL =</b>	<b>155 €</b>
<b><u>Associations nationales</u></b>	
Association Sclérosés en plaques (NAFSEP)	15 €
Association Myopathes de France (AFM)	15 €
<b>S/TOTAL =</b>	<b>30 €</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>895.00 €</u></b>

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2018-04 : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « fêtes et cérémonies »**

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vu le code général des collectivités territoriales, le Maire propose au conseil de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations et repas comme celui des aînés,

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles,

- les denrées et petites fournitures fournies pour les réunions et manifestations,

- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**-ACCEPTE ET AUTORISE** les engagements de dépenses au 6232-fêtes et cérémonies dans la limite des crédits repris au budget communal tels que présentés ci-dessus.

(enregistré S/Préf le )

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Renouvellement adhésion au Comité départemental de la Randonnée pédestre** : le conseil accepte la contribution financière de 40 €.
- **Abattage d'arbres** : accord du conseil pour l'abattage des charmes près de la piscine et des sapins derrière la mairie.
- **Prochain conseil** : jeudi 22 février à 20h.  
M. le Maire clos la séance à 21h40.